

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 octobre 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-10-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2021-10-322

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 octobre 2021 avec les modifications suivantes:

AJOUTER :

5.11 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.1 – Travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand.

9.5 Soumissions pour l'émission de billets

10.6 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

REPORTER :

L'item 4.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-323

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022.

Le conseil prend acte.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-10-324

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis ; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 4.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2021-10-325

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD MARTIN.

Attendu qu'*Un Grain de Liberté*, jeune entreprise de torréfaction d'Acton Vale, qui souhaite faire connaître leurs produits, soumet une demande à la Ville afin de pouvoir utiliser le préau du parc Donald Martin, le samedi 30 octobre 2021 de 10h à 16h;

Attendu que l'entreprise désire installer une cafetière, avec accès à l'électricité, pour faire découvrir leur café et par la même occasion vendre quelques-uns de leurs produits;

Attendu que l'accès serait libre à tous;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale refuse la tenue de ce genre d'activité au parc Donald Martin;

Que la Ville d'Acton Vale invite monsieur Bisillon à communiquer avec madame Suzie Desloges, puisque cette dernière tiendra, le 9 octobre 2021 de 10h à 16h, au parc Roger-LaBrègue, une journée « Marché des Artisans ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-326

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS — PROCLAMATION.

Attendu que la « Journée internationale des aînés » se déroulerait cette année, le 1^{er} octobre 2021;

Attendu que la Ville d'Acton Vale juge opportun de souligner cette journée;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame que le 1^{er} octobre 2021 « La Journée internationale des aînés ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-327

BULLETIN D'INFORMATION DU CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE INC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50.00 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Club Optimiste Acton Vale Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le bulletin d'information publié par ce Club.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-328

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton sollicite la Ville d'Acton Vale pour renouveler sa commandite;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 70 \$ à titre de commandite, payable à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club équestre de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux membres du Club équestre de bien vouloir respecter les sentiers de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-10-329

RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE LA SPAD DE DRUMMONDVILLE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES PARTIES.

Attendu que le contrat relatif aux services de la SPAD vient à échéance le 31 décembre 2021;

Attendu que la Ville a reçu une offre de service pour l'entente de service pour le contrôle animalier 2022;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De retenir, pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, les services de la SPAD de Drummondville, pour le contrôle animalier de la Ville d'Acton Vale, pour l'application de son règlement G-100.1, selon les conditions édictées dans le contrat et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-330

OFFRE DE SERVICE – MISE À NIVEAU DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.

Attendu que la mise à jour du plan de sécurité civile doit être effectuée;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale approuve l'offre de service de Raymond Gagné, pour la mise à niveau du plan de sécurité civile;

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 040 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419 à Raymond Gagné, pour la mise à jour du plan de sécurité civile.

De compenser cette dépense non prévue au budget à même le poste 03-600-05-000 Autres études pour un montant de 4 040 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-331

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE.

Considérant que l'article 29.3 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) permet à une municipalité de conclure une entente avec un centre de services scolaire dans le but d'accomplir en commun l'exécution de travaux;

Considérant que la Ville d'Acton Vale et le centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe désirent établir une Entente relative à l'aménagement d'un Pumptrack sur le terrain du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (ci-après « l'Entente »), sur une partie du lot 5 901 669;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le maire ainsi que la directrice générale soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'aménagement d'un Pumptrack sur le terrain du centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-332

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX À INTERVENIR AVEC GESTION M.E.S. INC.

Attendu que Gestion M.E.S. Inc. veut réaliser un projet de mise en valeur de son immeuble, constitué du lot 6 424 242 – *Projet Gestion M.E.S.Inc.* ;

Attendu que la Ville a adopté, le 04 juin 2001, le règlement 036-2001 « Ententes relatives à des travaux municipaux »;

Attendu que l'article 3 de ce règlement prévoit que tout promoteur qui désire développer une partie du territoire de la ville doit, en vue d'obtenir des permis de construction et de lotissement pour des terrains situés à l'intérieur du périmètre de son projet, conclure préalablement une entente avec la ville régissant la réalisation et le partage du coût des travaux municipaux;

Attendu qu'une demande pour la délivrance d'une autorisation au MELCC sera faite;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite entente;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil s'engage à faire entretenir les ouvrages de rétention des eaux pluviales et tenir un registre d'entretien, une fois que les ouvrages auront été cédés à la Ville;

Que le maire et la directrice générale de la Ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Gestion M.E.S. Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-333

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 908.19 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494 du budget 2022, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2022, **excluant** la tarification au Carrefour du capital humain – Référence numéro de membre 21797, no. de référence 1185189.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-334

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR USD LOUBAC.

Attendu que USD Loubac a transmis pour fins de paiement une facture émise pour l'achat de 48 bacs de 360 litres noirs, 48 bacs de 360 litres verts et 44 bacs de 240 litres bruns;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 052.22 \$, plus taxes;

De financer les bacs noirs, d'un montant de 5 233.10 \$, à même le poste 02-451-10-699;

De financer les bacs verts et bruns, d'un montant de 9 819.12 \$, à même les postes 02-452-10-699 et 02-453-10-699;

De compenser cette dépense non prévue au budget à même le poste 02-451-10-951 pour un montant de 10 000 \$ et à même le poste 02-452-10-951 pour un montant de 5 052.22 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-335

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 198 118 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME NATHALIE BESSETTE ET M. MICHEL PERCY.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Mme Nathalie Bessette et M. Michel Percy une partie du lot 6 198 118 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 295 mètres carrés, au prix de 53 \$/le mètre carré, pour un montant de 15 635 \$, plus les taxes applicables;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-336

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021- 003905 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON.

Attendu le dépôt du budget révisé 2021 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le budget révisé 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-337

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018- 003905 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON.

Attendu le dépôt des états financiers 2018 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter les états financiers 2018 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-338

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.1 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES MORGAN, COMPAGNA, ROY, NOTRE-DAME, BERNADETTE ET BEAUGRAND.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1 relatif aux travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-

Dame, Bernadette et Beaugrand;

Attendu la recommandation de monsieur Karl Lassonde, ingénieure de la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 443 189.87 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour, la réfection des rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand à Sintra Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.1;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 002-2021 ainsi qu'au financement prévu à la résolution 2021-05-176, pour les travaux relatifs à la réfection des services de la voirie;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 – Travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-10-339

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie

Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-09-2021 au 29-09-2021 	114 756.59 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 01-09-2021 au 30-09-2021 	622 825.55 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois de septembre 2021 	116 001.57 \$
<ul style="list-style-type: none"> Remboursements par Carte de crédit – Loisirs pour le mois de septembre 2021 	2 479.28 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de septembre 2021 	266 869.17 \$
Grand Total	1 122 932.16 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-340

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 605 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 605 000 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
193-2010	17 100 \$
180-2009	41 600 \$
272-2014	58 200 \$
272-2014	357 300 \$
007-2020	222 800 \$
002-2021	437 791 \$
002-2021	470 209 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 193-2010, 180-2009, 272-2014, 007-2020 et 002-2021, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces

règlements;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	77 000 \$	
2023.	78 400 \$	
2024.	79 700 \$	
2025.	81 400 \$	
2026.	82 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	1 205 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 193-2010, 180-2009, 272-2014, 007-2020 et 002-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-341

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER ET RATIFIER LES TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASKETBALL.

Attendu que le prix total pour l'aménagement du terrain de basketball est de 130 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu de décréter et ratifier lesdits travaux d'aménagement;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De décréter et ratifier les travaux suivants ainsi que le mode de financement :

Travaux d'aménagement du terrain de basketball sont financés de la façon suivante :

- Un montant de 70 000 \$ financé à même les surplus libres;
- Un montant de 10 000 \$ financé à même le FSFS local;

- Un montant de 50 000 \$ financé à même les fonds régions et ruralité – Volet 4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT »

La trésorière, madame Sylvie Guay, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 30 septembre 2021.

Le conseil prend acte.

Rs.2021-10-342

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 octobre 2021, au montant de 1 605 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

77 000 \$	1,75000 %	2022
78 400 \$	1,75000 %	2023
79 700 \$	1,75000 %	2024
81 400 \$	1,75000 %	2025
1 288 500 \$	1,75000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,75000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

77 000 \$	0,65000 %	2022
78 400 \$	0,90000 %	2023
79 700 \$	1,20000 %	2024
81 400 \$	1,40000 %	2025
1 288 500 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,57100

Coût réel : 1,83945 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

77 000 \$	1,84000 %	2022
78 400 \$	1,84000 %	2023
79 700 \$	1,84000 %	2024
81 400 \$	1,84000 %	2025
1 288 500 \$	1,84000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,84000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 1 605 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 193-2010, 180-2009, 272-2014, 007-2020 et 002-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-343

ADOPTION DU RÈGLEMENT 016-2021.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue 20 septembre 2021, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 016-2021 « Règlement numéro 016-2021 établissant le programme municipal d'aide financière « Programme rénovation Québec – 2021-22/Ville d'Acton Vale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-344

ADOPTION DU RÈGLEMENT 015-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre 2021;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 7 septembre

2021;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 septembre 2021 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 20 septembre 2021;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande n'a été reçue;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adopter le règlement 015-2021 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin de revoir les limites de la zone à dominance résidentielle numéro 122 de manière à y intégrer le lot numéro 2 327 184, actuellement situé dans la zone à dominance commerciale 204-CV et de permettre les usages résidentiels au rez-de-chaussée du bâtiment principal, usages actuellement interdits pour les bâtiments dont le rez-de-chaussée est utilisé à des fins commerciales dans la zone 204-CV.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-345

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT DIESEL SANS SERVICE À LA POMPE POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2021 AU 01 DÉCEMBRE 2026 (PROJET 2021-01-D).

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-xx-631, pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de **carburant diesel sans service à la pompe** pour la période du 01 décembre 2021 au 01 décembre 2026 — Projet 2021-01-D;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : ***2624-8245 Québec Inc.*** au coût de 1.209 \$ du litre, taxes et escompte inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-346

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT SANS PLOMB RÉGULIER SANS SERVICE À LA POMPE, POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2021 AU 01 DÉCEMBRE 2023 (PROJET 2021-01C).

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-xx-631, pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de **carburant sans plomb régulier sans service à la pompe** pour la période du 01 décembre 2021 au 01 décembre 2023 — Projet 2021-01C;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : **2624-8245 Québec Inc.** au coût de 1.305 \$ du litre, taxes et escompte inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-347

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES ORDURES DE CERTAINS IMMEUBLES POUR LES EXERCICES 2022, 2023 ET 2024.

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement à la collecte des ordures de certains immeubles, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-451-10-446 des exercices 2022, 2023 et 2024, afin de couvrir le coût relié à la collecte des ordures de certains immeubles pour les années 2022, 2023 et 2024;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit : **WM Québec Inc.** au prix mensuel de 1 716 \$/mois, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-348

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu qu'en vertu du règlement 013-2000 concernant l'annulation de l'assemblée régulière du 3^e lundi d'octobre et le report de l'assemblée régulière du 1^{er} lundi de novembre au 2^e lundi qui suit le jour du scrutin, lors de l'année d'une élection régulière, la Ville pouvait changer le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal;

Attendu que tous les candidats ont été élus par acclamation, aucune élection municipale ne se tiendra à Acton Vale le 7 novembre 2021;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires restantes pour 2021 du conseil municipal;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par

le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De modifier le calendrier des séances ordinaires restantes pour 2021 du conseil municipal par :

Le lundi 18 octobre 2021, à 20 h.

Le lundi 1^{er} novembre 2021, à 20 h.

Le lundi 15 novembre 2021, à 20 h.

Le lundi 06 décembre 2021, à 20 h.

Le lundi 20 décembre 2021, à 20 h;

D'autoriser la publication d'un avis de modification dans le journal La Pensée de Bagot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-349

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de **3 pompiers** pour le programme Pompier I et/ou de **2 pompiers** pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit aussi la formation de 28 pompiers pour des besoins spécifiques répondant au Volet 3, au cours de la prochaine année;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-350

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENTS ET VIE DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accidents et vie (Contrat no. 1LN70) des pompiers à temps partiel de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance Inc. pour une prime annuelle de 2 125 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-351

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU CENTRE SPORTIF ET APPARITEUR.

Attendu la parution d'une offre d'emploi affiché sur les babillards à l'interne, sur le site internet de la Ville et Facebook, pour combler les postes de préposés au centre sportif et appariteurs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 2.04 de la convention collective :

Nom	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Appariteur	Nb d'heures	Durée
-----	---	-------------------------------	-------------	-------

Angélique Jetté	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2021-2022-
-----------------	-----------------------	-----------------------	----------------------------------	-------------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-352

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TITRE D'OPÉRATEUR TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé à titre d'opérateur – Filtration et épuration des eaux;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et de l'assistant au traitement des eaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Jasmin Deshaies à titre d'opérateur pour le service de filtration et épuration des eaux, le ou vers le 5 octobre 2021, en fonction de ses disponibilités via son préavis à son employeur actuel. M. Deshaies occupera un poste permanent (après la période d'essai) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective. L'embauche est sous réserve de la réussite de l'examen médical pré-emploi, qui a eu lieu le 28 septembre 2021. Son salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-353

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN – TRAVAUX PUBLICS/SAISON HIVERNALE.

Attendu que pour répondre au besoin d'employés pour le département des travaux publics, le poste de permanent temps plein Classe 5 a été affiché à l'interne le 15 septembre et à l'externe le 29 septembre et qu'actuellement 2 postes sont vacants;

Attendu que le processus d'évaluation des candidatures reçues de l'externe se poursuit jusqu'au 25 octobre 2021;

Attendu qu'un candidat qui occupe déjà un poste de temporaire depuis deux ans, a manifesté son intérêt pour obtenir le poste;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Robert Lebeau, à titre d'employé temporaire des Travaux publics Classe 5. M. Lebeau occupe actuellement un poste de Classe 3 et sa saison se termine sous peu. Sa date de changement de statut sera le 5 octobre 2021. S'il s'avère que ce candidat correspond aux exigences de l'emploi pour le poste permanent, il pourra obtenir celui-ci après

une période d'essai réussi. Le tout conditionnel à la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Lebeau sera embauché selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. Son salaire sera celui d'une classe 5, premier échelon, prévu à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-354

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE ENTENTE DE SERVICE.

Attendu que pour faire suite au besoin du département des Services culturels et sportifs, afin de combler la fonction de Coordonnateur Club de Gymnastique, poste contractuel à temps partiel, la Ville a procédé à un affichage externe;

Attendu que le Directeur du service et la coordonnatrice, ressources humaines et communications ont rencontré les candidats sélectionnés en entrevue et ont mis en place un processus de sélection;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser la signature de l'entente de service avec madame Geneviève Rouleau, à titre de coordonnatrice du club de gymnastique, poste contractuel à temps partiel, du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-355

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 – AJOUT D'UNE CLASSE 7.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet « Entente pour l'ajout d'une classe 7 à l'échelle des salaires. »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-356

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 – ENTENTE SUR LES TEXTES DE LA CONVENTION.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller

Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet « Entente sur les textes de la convention collective 2019-2023. »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-357

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA 3^E AVENUE.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'installation de deux panneaux arrêt obligatoire, à l'intersection de la 3^e Avenue et de la rue Martel. Sur la 3^e Avenue, un arrêt du côté ouest et un du côté est;

De transmettre copie de la présente au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-358

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN DE RÉDIGER UN PROJET DE RÈGLEMENT APPLICABLE AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES.

Attendu que le conseil de la Ville d'Acton Vale souhaite permettre la tenue de certains usages complémentaires aux usages principaux permis dans la zone industrielle 403;

Attendu que certains usages peuvent s'intégrer convenablement aux usages déjà en place à condition qu'un contrôle adéquat de leur implantation et de leur exercice soit réalisé;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite intégrer des usages de salon de dégustation avec terrasse saisonnière, de salle de réception ainsi que de salle de spectacle occasionnelle en plus d'un usage de restaurant et de lieu où on sert des repas en tant qu'usages conditionnels aux usages déjà permis dans ses zones industrielles;

Attendu que le conseil de la Ville d'Acton Vale souhaite que ces usages complémentaires soient autorisés sous conditions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater le service de l'aménagement à rédiger un projet de règlement applicable aux usages complémentaires autorisés dans les zones industrielles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2021-10-359

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de féliciter le député de Saint-Hyacinthe-Bagot, Monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay pour sa victoire lors des élections fédérales du 20 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes [20;20].

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date

